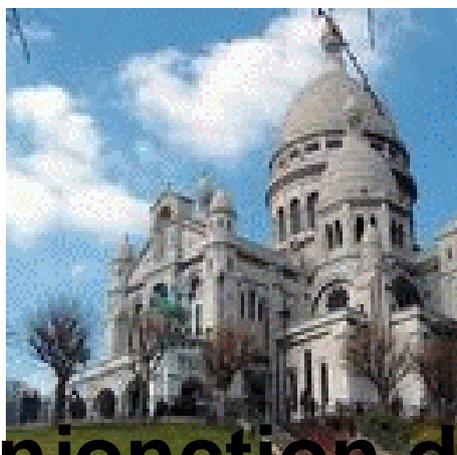


<http://www.pelerinagesdefrance.fr/Suite-a-l-injonction-du-Conseil-d-Etat-au-gouvernement-un-accord-a-et-e-trouve>



# Suite à l'injonction du Conseil d'Etat au gouvernement, un accord a été trouvé sur une nouvelle jauge pour les



## Messes

Date de mise en ligne : jeudi 3 décembre 2020

- Pèlerinages en Eglise -

---

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

---

## Suite à l'injonction du Conseil d'Etat au gouvernement, un accord a été trouvé sur une nouvelle jauge pour les Messes

« Deux sièges devront rester libres entre chaque personne ou entité familiale et seule une rangée sur deux sera occupée. »

« Dans la soirée de mercredi 2 décembre, le ministère de l'intérieur a annoncé par communiqué la proposition d'une nouvelle jauge suite aux discussions avec les religions sur la question de l'occupation des lieux de culte dans cette phase de déconfinement au moins jusqu'au 15 décembre : « De manière à concilier liberté d'exercice du culte et mesures sanitaires, une nouvelle jauge de présence dans les édifices du culte a été établie » stipule le ministère. Elle prévoit, pour l'organisation des cérémonies, de laisser libres deux sièges entre chaque personne ou entité familiale et de n'occuper qu'une rangée sur deux. »

Le ministère de l'intérieur annonce en outre que « les consultations se poursuivront dans les jours prochains, afin de préparer l'évolution des mesures de confinement à partir du 15 décembre prochain ».

L'épiscopat a reconnu que cette nouvelle jauge était « réaliste » car « proportionnée à la capacité d'accueil des édifices » et « que bien que contraignante » elle était « applicable » au moins pour les deux prochains dimanches 6 et 13 décembre.

L'épiscopat catholique était allé au Conseil d'État en fin de semaine dernière et avait eu gain de cause contre le gouvernement, cassant la limite fixe à 30 fidèles quelle que soit la capacité des églises, d'où cette nouvelle négociation.

L'Église, mercredi soir, s'est donc « réjouie que se renoue un dialogue constructif avec les pouvoirs publics » en espérant « à la lecture des données sanitaires, l'éventuelle réévaluation de cette jauge à partir du 15 décembre » et surtout de « pouvoir célébrer le grand mystère de la foi dans les églises le 24 décembre au soir, avec le moins de restrictions possibles ». »

Par Jean-Marie Guénois

Publié LE 2 décembre à 21:22, Mis à jour hier à 22:05

Source :

[le Figaro](#)